



## OBJECTIF(S)

- Assimiler les obligations d'entretien du bailleur et du locataire ainsi que la position des tribunaux sur les points non traités règlementairement
- Mettre en place les outils pédagogiques envers le locataire
- Appréhender les points-clef des états des lieux
- Maîtriser les voies de recours en cas de litige

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Gestionnaires locatifs débutants et confirmés  
Agents de location débutants et confirmés

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel expérimenté en gérance locative

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - LES OBLIGATIONS DU BAILLEUR

- L'obligation de délivrance
- Les normes de décence
- Le dossier de diagnostics techniques
- Le permis de louer
- Les conséquences en cas de logement indécents (sur le bail, sur les aides au logement)

### II - LES DROITS ET OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- Les réparations locatives et l'entretien du logement
- La prise en compte de la vétusté
- Les aménagements et les transformations
- L'adaptation des logements aux situations de handicap

### III - LA PÉDAGOGIE ENVERS LE LOCATAIRE

- Les outils de prévention
- Le pré état des lieux de sortie, une étape décisive

### IV - LES ÉTATS DES LIEUX : QUEL ENCADREMENT JURIDIQUE ?

- Les délais
- Le nombre d'exemplaires
- Le contenu
- La forme
- Le complément d'état des lieux d'entrée

### V - MISE EN PRATIQUE INTERACTIVE

- Étude de cas à partir de dossiers concrets soumis par les participants

### VI - LE RÈGLEMENT DES LITIGES

- La Commission Départementale de Conciliation
- Le Juge des Contentieux et de la Protection



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap